



Les sections syndicales de Tisséo

CFTC secteur public et secteur privé

CGC secteur privé

SUD secteur privé

Tisséo 7, espace Caffarelli
311902 TOULOUSE cedex Toulouse

Monsieur le Président de Tisséo

7, espace Caffarelli – BP 61

311902 TOULOUSE cedex 9

Le 10 juillet 2008

Objet : Demande commune des sections syndicales de Tisséo :

CFTC secteur public et secteur privé

CGC secteur privé

SUD secteur privé

Monsieur le Président,

Comme nous l'avons indiqué dans notre courrier du 23 juin 2008, nous souhaitons que le progrès social soit au rendez-vous de l'organisation novatrice que vous mettez en place.

Cette organisation vous donne aujourd'hui l'opportunité de réparer des injustices sociales criantes et inacceptables depuis que salariés du public et salariés du privé ont la même Direction.

Comme vous le constaterez dans le document joint à ce courrier, la mise en œuvre des mesures dépend de votre décision, sachant que le financement est apporté par les économies réalisées.

Contribution du progrès économique au progrès social.

La faisabilité nous semble immédiate ; il serait contraire à l'esprit social que vous défendez de laisser perdurer ces injustices dans la structure que vous dirigez.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre si vous la jugez utile. Comme toujours, nous tenons les salariés informés de nos démarches et attendons tous une réponse rapide à la hauteur de son impact sur la confiance des salariés de Tisséo.

Veillez agréer Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour la CFTC secteur public : Jean Claude Bernard, délégué syndical

Pour la CFTC secteur privé : Roland Durand, délégué syndical

Pour la CGC secteur privé : Patrice Jossiaux, délégué syndical

Pour SUD secteur privé : Frank Delpérier, secrétaire

Sud
F. DELPÉRIER

CFTC TRU

CGC TRU



**Tisséo
Sections
syndicales**

**Les sections syndicales,
CFTC Tisséo secteur public et secteur privé
CGC secteur privé,
Sud secteur privé**

Le 10 juillet 2008

**Fusion SMTC –TRU :
Allons au bout de la démarche avec une
harmonisation des conditions de travail (financières et techniques)**

Le contexte :

L'organisation novatrice décidée par le Président veut renforcer le rapprochement des salariés du SMTC et de TRU sous une même direction.

Les modes de rémunération des fonctionnaires diffèrent structurellement de ceux des salariés privés. Cela dit, la nouvelle organisation de Tisseo permet sur certains points complémentaires à la rémunération, de se rapprocher au sein de Tisséo, du principe fondamental du droit français : « *A travail égal salaire égal* ».

C'est pourquoi, depuis que nous sommes salariés de la même entité juridique, les différences de traitements entre salariés privés et salariés publics, si elles étaient maintenues, constitueraient de fait, des discriminations. Elles constituent des injustices aux quelles il est possible de remédier rapidement.

Comment financer ?

Le Président a expliqué que :

- La nouvelle organisation génère des **économies fiscales** conséquentes, notamment par l'exonération de TVA.
- Cette réorganisation réalise des **économies** en mutualisant les moyens.

Il est équitable qu'une partie de ces économies servent d'une part à dédommager les salariés touchés, d'autre part à favoriser l'environnement social de l'ensemble des salariés de Tisséo.

C'est le fondement même de notre demande d'harmonisation des conditions de travail.

L'HARMONISATION des conditions de travail porte sur les points suivants :

Jours du Président :

Les agents du Public bénéficient de 4 jours de congés dits « Journées du Président » et des ponts.

Nous demandons que tous les salariés de Tisséo bénéficient de ces jours de repos, sans discrimination sur le statut.

Tickets restaurant :

Aujourd'hui :

- Public : valeur faciale 8 € Prise en charge : 60% employeur, 40% salarié.
- Privé : valeur faciale 6,50€ Prise en charge : 50% employeur, 50% salarié.
 - Repas : Privé Prime de repas décalé d'environ 5 €
 - Repas cantine pour la moitié de la valeur faciale du ticket.

Nous demandons:

- **Un ticket restaurant à 8 euros, pris en charge à 60% par l'employeur,**
- **Une possibilité de cantine à demi-valeur faciale, pour tous les salariés de Tisséo sans discrimination sur le statut.**
- **La mise à niveau en conséquence du repas décalé.**

Le 13^{ème} mois

- Public : Prime annuelle, fixe, non évolutive de 1 100 €
- Privé : Un vrai 13ème mois.

Nous demandons que la prime annuelle pour les salariés de tisséo soit équivalente à un vrai 13ème mois comme à TRU, sans discrimination sur le statut.

Prime vacances

- Public : Chèques Vacances pour 780 €
- Privé : Prime de 190 pts majorés par l'ancienneté, (minimum actuel de 1 560 €)

Nous demandons une prime pour tous les salariés de Tisséo calculée comme pour les salariés de TRU, sans discrimination sur le statut.

Prévoyance Santé :Mutuelle

- Public : Pas de mutuelle prise en charge.
- Privé : Mutuelle prise en charge à 90% par l'employeur.

Nous demandons l'intégration du personnel SMTC au Contrat groupe mutuelle TRU avec la même prise en charge employeur et les mêmes conditions et droits, sans discrimination sur le statut.

Prévoyance Salaire

Nous demandons que tout le personnel de Tisséo bénéficie, sans discrimination sur le statut, d'un contrat de prévoyance salaire pris en charge par l'employeur en cas de maladie et inaptitude, sans limitation de durée, comme il en existe à TRU.

Intéressement

- Public : Pas de prime d'intéressement
- Privé : Une prime de 300 € sur 2007, prévue du même ordre en 2008.

Nous demandons la même prime d'intéressement pour tout le personnel Tisséo. 300 € pour 2008, sans discrimination sur le statut.

Œuvres sociales du comité d'entreprise

- Public : Pas de CE
- Privé : CE complet avec notamment : Chèques vacances, colis de Noël, appartements, prêts sociaux, réductions diverses.

Nous demandons l'intégration du personnel Tisséo SMTC dans le CE de TRU et donc les mêmes cotisations et prestations pour tous les salariés de Tisséo.

Parking

- Le personnel TRU dispose de parkings gratuits et sécurisés sur les sites TRU.

Nous demandons pour tout le personnel, notamment les ex TRU mutés à Compans, des parkings gratuits et sécurisés, sans discrimination sur le statut.

Restaurant d'entreprise

Les sites TRU sont équipés de cantines pour le personnel. Repas intégralement pris en charge par l'employeur (prix estimé : 1/2 valeur faciale de chèque restaurant).

Nous demandons qu'un accord soit trouvé avec un ou plusieurs restaurants d'entreprises à proximité de Compans pour retrouver les mêmes conditions de prise de repas et l'accès pour les tous les salariés de Tisséo aux cantines de l'ex TRU, aux mêmes conditions, sans discrimination sur le statut.

Gratuité des transports urbains pour les salariés de Tisséo et leur famille

Nous demandons l'harmonisation des conditions d'octroi de la gratuité des transports (salariés et leur ayant-droit, sans limite d'âge).

Mesures d'accompagnement

Mise en place de la nouvelle organisation Tisséo : Mesures d'accompagnement

Objectif : Dans le cadre de cette mutation imposée, les salariés ne doivent subir aucun préjudice financier, organisationnel ou d'accroissement de temps de trajet.

Nous demandons des mesures d'accompagnement des salariés transférés de Park Avenue à Compans, à savoir :

La mise à disposition de ces salariés d'une « assistance conseil » chargée d'étudier les conséquences individuelles (financières, organisationnelles, temps de trajet) et de négocier avec la direction les compensations et aménagements au cas par cas.

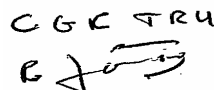
Pour la CFTC secteur public : Jean Claude Bernard, délégué syndical



Pour la CFTC secteur privé : Roland Durand, délégué syndical

CFTC TRU


Pour la CGC secteur privé : Patrice Jossiaux, délégué syndical

CGC TRU


Pour SUD secteur privé : Frank Delpérier, secrétaire

Sud
F. DELPERIER
